Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Note 20:73

Date : Le 19 novembre 2020

Destinataires : Président(e)s des associations locales, fédérées et provinciales
Membres du Comité de direction de l'ACPPU

Expéditeur : Ted Montgomery, président du Comité des élections et des résolutions

Objet : **Appel de candidatures aux postes de dirigeants de l'ACPPU**

Nous sollicitons des candidatures à certains postes du Comité de direction de l'ACPPU :

- président(e)
- vice-président(e)
- président(e) du Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi
- président(e) du Comité du personnel académique contractuel
- coprésident(e) du Comité de l'équité (1 poste)
- représentant(e) ordinaire (Québec)
- représentant(e) ordinaire (Autochtone)
- représentant(e) ordinaire (Francophone)
- deux représentant(e)s ordinaires (Général)

La date limite des mises en candidature à tous les postes est le **1er mars 2021**. Les élections se tiendront lors de l'assemblée du Conseil de l'ACPPU à Ottawa, du 22 au 25 avril 2021.

Nous encourageons les mises en candidature de membres de groupes marginalisés, entre autres les Autochtones, les femmes, le personnel académique racialisé, le personnel académique ayant une limitation fonctionnelle, ainsi que le personnel académique lesbien, gai, bisexuel, trans, allosexuel et bi-spirituel.

Le processus de mise en candidature, la description des postes, la durée des mandats et la politique sur le dégagement de l'ACPPU indiqués ci-après sont également disponibles sur le **site web de l'ACPPU**.

Processus de mise en candidature

(**Cliquez ici** pour télécharger le formulaire de mise en candidature.)

2705, promenade Queensview Drive, Ottawa (Ontario) K2B 8K2
Tel \ Tél. 613-820-2270 Fax \ Téléc. 613-820-7244 Email \ Courriel. acppu@caut.ca
www.caut.ca

Les dossiers de mise en candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une lettre de mise en candidature;
- le consentement du candidat ou de la candidate à siéger au Comité de direction advenant son élection;
- une copie du **formulaire de mise en candidature au Comité de direction.**

Les mises en candidatures doivent être adressées à :

Ted Montgomery
Président, Comité des élections et des résolutions
Association canadienne des professeures et professeurs d'université
2705, promenade Queensview
Ottawa (Ontario) K2B 8K2
Télécopieur : (613) 820-7244
Courriel : **CAUTnominations-candidaturesACPPU@caut.ca**

Description des postes

La présidence
La personne élue est responsable de la direction des affaires de l'association entre les assemblées du Conseil et elle s'assure que les directives approuvées par le Conseil sont mises en œuvre. Les candidats et candidates à la présidence doivent posséder une expérience considérable des affaires concernant les associations de personnel académique à l'échelle locale.

La vice-présidence
La personne élue aide la présidente ou le président à s'acquitter de ses responsabilités et à accomplir d'autres tâches définies par le Comité de direction.

La présidence du Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi Le ou la titulaire assume la présidence du Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi et s'acquitte des autres tâches que lui confient les dirigeants et le Comité de direction. Les candidats et candidates à ce poste doivent avoir une expérience considérable en matière de liberté académique et avoir normalement siégé au moins un an au sein du comité.

La présidence du Comité du personnel académique contractuel
Le ou la titulaire assume la présidence du Comité du personnel académique contractuel et s'acquitte des autres tâches que lui confient les dirigeants et le Comité de direction. Les candidats et candidates à ce poste doivent avoir une expérience considérable en matière de gestion des questions concernant le personnel académique contractuel, bien connaître cet enjeu et avoir normalement siégé au moins un an au sein du comité.

La coprésidence du Comité de l'équité (1 poste)
Le ou la titulaire assume la coprésidence du Comité de l'équité et s'acquitte des autres tâches que lui confient les dirigeants et le Comité de direction. Les candidats et candidates à ce poste doivent avoir une expérience considérable en matière d'équité. Au moins une des deux personnes assurant la coprésidence doit être une femme.

Représentant(e) ordinaire (Québec)
Le ou la titulaire s'acquitte des tâches que lui confient les dirigeants et le Comité de direction.

Représentant(e) ordinaire (Autochtone)
Le ou la titulaire s'acquitte des tâches que lui confient les dirigeants et le Comité de direction, et assure la liaison entre le Comité de direction et le Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire des Autochtones.

Représentant(e) ordinaire (Francophone)
Le ou la titulaire s'acquitte des tâches que lui confient les dirigeants et le Comité de direction, et assure la liaison entre le Comité de direction et le Comité des francophones.

Représentant(e)s ordinaires (Général) (2 postes)
Le deux titulaires s'acquittent des tâches que leur confient les dirigeants et le Comité de direction.

Durée des mandats

- La présidence - un an
- La vice-présidence - un an
- La présidence du Comité de la liberté académique et de la permanence de l'emploi – deux ans
- La présidence du Comité du personnel académique contractuel - deux ans
- La coprésidence du Comité de l'équité - deux ans
- Représentant(e) ordinaire (Québec) - un an
- Représentant(e) ordinaire (Autochtone) - un an
- Représentant(e) ordinaire (Francophone) - un an
- Représentant(e)s ordinaires (Général) - un an

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES DÉGRÈVEMENTS AUXQUELS ONT DROIT LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DE L'ACPPU, VEUILLEZ CONSULTER LA POLITIQUE SUR LE DÉGAGEMENT DE L'ACPPU.